

COMMUNIQUE DE PRESSE

Vevey, le 20 février 2019

MUNICIPALITÉ EN BREF

Quatre arbres dans un état sanitaire précaire seront abattus

La Direction des espaces publics de la Ville de Vevey a procédé, l'an dernier, aux contrôles visuels et à un inventaire détaillé du patrimoine arboré de la commune.

A la suite de cette procédure, elle a mandaté une entreprise spécialisée dans le soin aux arbres pour entreprendre des investigations approfondies ; cette dernière a notamment eu recours à un résistographe, appareil permettant d'évaluer de façon précise la condition des arbres sur pied grâce à des mesures instantanées de la résistance du bois, et à la tomographie, technique par ondes qui fournit des informations détaillées sur l'état interne des végétaux examinés.

Au terme de ces investigations, les experts ont constaté l'état sanitaire précaire de quatre arbres situés sur le territoire communal veveysan et ont recommandé leur abattage. Trois d'entre eux se situent à proximité du centre-ville, à savoir au « Bois d'Amour », au Jardin du Rivage et au Parc de l'Arabie. Le quatrième se trouve sur le quai de Copet.

Ces arbres, qui présentent de fortes altérations, des cavités importantes ou des blessures ouvertes de grande importance ont fait l'objet d'une procédure de requête d'abattage qui n'a pas suscité d'opposition ; les quatre arbres seront par conséquent abattus dans le courant de cette semaine. Ils seront remplacés par de nouveaux arbres dont la plantation aura lieu durant l'automne 2019. Leur essence sera définie en fonction des lieux, des arbres voisins et de la place à disposition nécessaire à leur bonne croissance.

